



# Débat d'Orientations Budgétaires

## Année 2023



Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires du Pays Vesoul-Val de Saône et d'informer sur sa situation économique et financière, afin d'éclairer les choix des élus.

Le DOB est inscrit dans La Loi ATR du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, sous le titre II « de la démocratie locale », chapitre 1<sup>er</sup> « de l'information des habitants sur les affaires locales » et mis en application par les articles L.2312, L.3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a apporté des modifications par son article 107 « Amélioration de la transparence financière », notamment :

- ↗ le DOB des EPCI doit être obligatoirement transmis aux membres qui le constituent,
- ↗ le DOB doit faire l'objet d'une publication,
- ↗ le rapport comporte la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et avantage en nature et du temps de travail.



Le débat est l'occasion de rappeler les **engagements pris par le Pays** et de poser le **cadre des missions à venir**.

Les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les priorités et les moyens à définir pour 2023, à partir du travail réalisé au cours des 12 derniers mois.

## 1.- Les finances du Pays

### ◆ L'évolution budgétaire

Section de fonctionnement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	DOB 2023
011	Charges à caractère général	158 896.36	297 110.00	123 038.89	297 110.00
012	Charges de personnel	343 483.30	417 000.00	394 217.85	460 000.00
014	Atténuation de produits		1 000.00		1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	29 815.64	34 000.00	27 837.04	89 580.00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles		292 400.00	119 496.96	100 400.00
022	Dépenses imprévues		1 490.00		2 220.00
023	Virement à la section d'investissement		1 000.00		1 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	22 848.19	21 000.00	20 332.92	18 425.00
<b>TOTAL</b>		<b>555 043.49</b>	<b>1 065 000.00</b>	<b>684 923.66</b>	<b>969 735.00</b>

Sous réserve du compte administratif 2022, les résultats cumulés à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre 352 770 de €, contre 511 470 € en 2021. Cela représente une diminution de plus de 30%, soit 158 770 €, qui s'explique essentiellement par le décalage du versement des subventions LEADER, à la fois sur les dépenses de personnel dédiées à l'ingénierie du programme et sur les prestations liées aux actions menées : CLIMAX, cadastre solaire... Les rattachements de subventions LEADER antérieurs à 2022 ont été annulés à hauteur de 118 625 € environ

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de près de 25% entre 2021 et 2022, soit 129 900 € environ, notamment en raison de la réalisation des nouvelles missions d'animation : plans d'actions santé et PCAET, ainsi que la prestation d'élaboration du PCAET règlementaire.

Par exemple : Watty à l'école, balades-thermo dans les villages, défi aliment'action, interventions nutrition-santé, convention d'animation attractivité du territoire avec France active Franche-Comté...

Dans le même temps, les dépenses de personnel connaissent une augmentation de l'ordre de 15%, soit 50 735 € environ, qui s'explique notamment par :

- la rémunération sur une année pleine des deux agents arrivés le 1<sup>er</sup> septembre 2021, sur le programme « petites villes de demain » et sur le PCAET règlementaire/CRTE,
- le recours au service intérim du CDG 70 afin de faire face à une absence pour congé maternité, la dépense correspondante est de l'ordre de 8 270 €,
- le dégel du point d'indice au 1<sup>er</sup> septembre 2022, qui représente une hausse de 2 680 € sur 4 mois, soit environ 8 050 € sur une année.

A noter également, le poste de secrétariat/comptabilité/ADS à temps partiel de droit à hauteur de 80%, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, ce qui représente une diminution de frais de rémunération à hauteur de 2 550 € sur 6 mois, soit 5 100 € sur une année.

Pour mémoire, un agent à mi-temps de droit avait quitté le Pays en mai 2021 et son remplacement a été effectué sur un poste à temps plein.

Les dépenses courantes dédiées aux missions animées par le Pays au cours de l'année 2023 sont similaires à celles de 2022.

En matière de rémunération, les projections pour 2023 sont établies en fonction de l'évolution envisagée de la gestion des ressources humaines : le recrutement d'un agent en intérim en remplacement d'une absence éventuelle, un renfort d'activité selon les nouvelles missions qui se profilent, le déroulement de carrière des agents titulaires.

<b>Section de fonctionnement – Recettes par grandes masses – en euros</b>					
Chapitre	Description	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	DOB 2023
002	Excédent antérieur reporté	790 650.67	510 472.63	510 472.63	351 774.87
013	Atténuation de charges	17 633.04	9 472.37	19 880.78	200.00
70	Produits des services		100.00	10 396.74	9 738.13
74	Dotations et participations	135 995.14	542 205.00	493 000.44	605 640.00
75	Produits divers de gestion courante	1.71	255.00	1.66	52.00
77	Produits exceptionnels		255.00	1 706.28	80.00
042	Opérations d'ordre entre section	2 240.00	2 240.00	2 240.00	2 250.00
<b>TOTAL</b>		<b>946 520.56</b>	<b>1 065 000.00</b>	<b>1 037 698.53</b>	<b>969 735.00</b>

Hors report de l'excédent de l'année 2021, qui s'élevait à 510 470 € environ, les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 527 225 € en 2022, contre 274 495 € en 2021, ce qui représente une augmentation d'environ 252 730 €, soit plus de 90% entre 2021 et 2022.

Ceci s'explique d'une part, par le rétablissement de la cotisation des EPCI à son niveau de 2020, c'est-à-dire à 3.40 € par habitant, ce qui génère donc une hausse de 126 460 € environ. Il est rappelé que la cotisation avait été diminuée de moitié en 2021, soit à 1.70 € par habitant, afin de soutenir l'effort collectif réalisé par les EPCI face aux effets de la crise sanitaire.

D'autre part, les remboursements de l'assurance du personnel pour congé maternité sont de l'ordre de 19 880 €, le financement de l'Etat et la participation des communes de Scey sur Saône et Jussey à la rémunération du chef de poste « petites villes de demain » s'élèvent à 38 910 € environ. Le soutien de l'Etat sur l'ingénierie dédiée au CTE devenu CRTE s'élève à 13 970 €.

Le Pays a perçu un montant de subvention LEADER de l'ordre de 50 775 €, au titre de l'animation/gestion du programme de l'année 2018.

Il est rappelé ici le décalage temporel du versement des financements LEADER qui persiste, avec un montant global attendu sur la période 2019 à 2023 de l'ordre de 300 000 €.

Les subventions attendues couvrent les dépenses d'ingénierie liées à l'animation/gestion du programme ainsi que les projets dont le Pays est maître d'ouvrage : étude attractivité, opération « osez Jussey ! », cadastre solaire et spectacle CLIMAX. Un montant prévisionnel de 182 000 € sera inscrit au BP 2023.

La prestation « instruction droit des sols » reste stable, à hauteur de 39 735 €.

Les recettes prévisionnelles de 2023 sont donc constituées de la contribution attendue de la part des EPCI membres du Pays, du paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes, ainsi que de l'estimation des subventions sollicitées auprès des partenaires institutionnels en vue du soutien des postes d'ingénierie et des actions menées.

<b>Section d'investissement – Dépenses par grandes masses – en euros</b>					
Chapitre	Description	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	DOB 2023
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	314.90	105 000.00	5 628.00	105 000.00
21	Immobilisations corporelles	979.90	10 000.00	1 862.80	20 000.00
020	Dépenses imprévues		5 100.00		6 260.00
040	Opérations d'ordre entre section	2 240.00	2 240.00	2 240.00	2 240.00
041	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL</b>		<b>3 534.80</b>	<b>122 340.00</b>	<b>9 730.80</b>	<b>133 500.00</b>

Sous réserve du compte administratif 2022, les résultats à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent d'investissement de l'ordre de 13 620 €.

En 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 070 € environ et sont consacrées au paiement d'une partie de l'évaluation environnementale du SCoT et à l'acquisition de matériel informatique.

A noter qu'il n'y a aucun reste à réaliser en dépense d'investissement à reporter en 2023.

<b>Section d'investissement – Recettes par grandes masses – en euros</b>					
Chapitre	Description	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	DOB 2023
001	Excédent antérieur reporté	78 203.33	98 516.72	98 516.72	112 135.84
1068	Affectation du résultat	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
10	Dotations et fonds divers			2 017.00	160.00
13	Subventions d'investissement		823.28		779.16
021	Vir. de la section de fonctionnement		1 000.00		1 000.00
040	Opération d'ordre entre section	22 848.19	21 000.00	20 332.92	18 425.00
041	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL</b>		<b>102 051.52</b>	<b>122 340.00</b>	<b>121 866.64</b>	<b>133 500.00</b>

La section d'investissement présente un excédent cumulé estimé à 112 135 € à la clôture de l'exercice, y compris l'affectation du résultat 2022 à hauteur de 1 000 €.

Une seule recette réelle d'investissement a été perçue en 2022, il s'agit du FCTVA pour un montant de 2 017 €.

Il est à noter qu'il n'y a pas de reste à réaliser en recette d'investissement à reporter en 2023.

#### ◆ Les contributions des EPCI

Le Pays Vesoul-Val de Saône a bénéficié en 2022 d'une contribution des EPCI d'un montant de **253 232.00 €**, qui correspond à une cotisation à hauteur de 3.40€/habitants.

En 2023, la contribution prévisionnelle des EPCI s'élève à **252 099.80 €**, soit une diminution de l'ordre de 1 130 € :

	Habitants		Contribution – en €	
	2022	2023	2022	2023
C Agglomération de Vesoul	33 274	33 177	113 131.60	112 801.80
CC du Triangle Vert	11 262	11 240	38 290.80	38 216.00
CC Terres de Saône	13 573	13 433	46 148.20	45 672.20
CC des Hauts du Val de Saône	8 633	8 589	29 352.20	29 202.60
CC des Combes	7 738	7 708	26 309.20	26 207.20
<b>TOTAL :</b>	<b>74 480</b>	<b>74 147</b>	<b>253 232.00</b>	<b>252 099.80</b>

Source : INSEE / 2020

Il est à noter que le territoire du Pays connaît une perte de 333 habitants entre 2022 et 2023, alors que la diminution était de 86 habitants entre 2021 et 2022.

Pour mémoire, le territoire du Pays couvre 176 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### ◆ Le financement des postes

Le financement de l'ingénierie de projets du Pays reste sensiblement identique d'une année à l'autre, ainsi que la part d'autofinancement affecté à chaque poste :

- « PCAET » :
  - aide CRBFC à 50% / 0.9 ETP
  - aide LEADER à 80% / 0.1 ETP
- « Planification urbaine - SCoT » :
  - aide CRBFC à 45% / 1 ETP
- « Petites villes de demain » :
  - aide Etat à 75% / 1 ETP
  - rembt. communes à 25% / 1 ETP
- « Ingénierie/direction » :
  - aide LEADER à 80% / 0.20 ETP
- « CRTE » :
  - aide Etat à 50% / 0.50 ETP
- « Santé » :
  - aide CRBFC à 30% / 0.6 ETP
  - aide ARS à 50% / 0.6 ETP
  - aide LEADER à 80% / 0.4 ETP
- « Animation LEADER » :
  - aide LEADER à 80% / 1 ETP
- « Secrétaire-Comptable / Gestion LEADER » :
  - aide LEADER à 80% / 0.20 ETP
- « Droits des sols » :
  - paiement communes / 0.75 ETP

Les dépenses éligibles sont essentiellement les salaires chargés, auxquels peuvent s'ajouter les frais de déplacements, les frais de formations et de colloques...

En 2022, les dépenses totales de rémunération du personnel, hors mission intérim, ont été de l'ordre de 384 645 €. Les recettes perçues via les partenaires institutionnels : Etat, CRBFC, LEADER et ARS, sont de l'ordre de 161 229 €, ainsi que les communes adhérentes à l'ADS pour 39 730 €.

Le financement du poste « petites villes de demain » par les communes de Jussey et Scey sur Saône s'élève à environ 10 395 €.

Ainsi, les postes sont financés globalement à près de 55 %.

Pour 2023, la masse salariale est estimée à 425 000 €, le montant global attendu au titre du financement des postes est de l'ordre de 227 735 €.

Le paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes est estimé à 30 000 €.

Ainsi, le soutien prévisionnel des postes s'élève à 257 735 €, ce qui porte le financement des dépenses totales de rémunération du personnel à 60% environ, avec un montant prévisionnel du reste à charge pour le Pays estimé à 167 265 €.

L'équipe connaît une évolution en termes de ressources humaines et selon les besoins ponctuels de renfort en fonction de l'accroissement de l'activité, le Pays pourra recruter des agents contractuels en CDD et/ou recourir au service intérim du CDG 70.

A noter que la mutualisation des moyens d'ingénierie internes à la structure est une priorité.

## **2.- La poursuite des engagements pris par le Pays et le cadre des missions à venir**

Pour 2023, le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône va poursuivre les missions engagées ces dernières années et mettre en œuvre de nouveaux projets de développement du territoire :

### **◆ Les programmes de financement européens**

#### **→ LEADER 2014/2022**

Lauréat de l'appel à projet LEADER en juillet 2015 et signataire de la convention de mise en œuvre du programme depuis août 2017, le Pays Vesoul – Val de Saône a disposé d'une enveloppe initiale de 2,63 millions d'euros pour la mise en œuvre de sa stratégie locale de développement, ré-abondée à deux reprises, pour un montant final de plus de 3.62 millions d'euros.

Tout au long de la programmation, qui s'achèvera en 2023, le GAL du PVVS a réalisé l'accompagnement des maitres d'ouvrage potentiellement éligibles à la stratégie et aux fonds LEADER en proposant les missions suivantes :

- ✓ Accueil, information sur le dispositif : thématiques des fiches, éligibilité des bénéficiaires et des dépenses, etc.,

- ✓ Aide/appui technique à l'élaboration du dossier de demande de subvention : demande en vue d'obtenir un accusé de réception et une autorisation de démarrage des travaux, construction des plans de financement, information sur les aides disponibles, constitution du dossier de demande de subvention, etc.,
- ✓ Constitution et diffusion d'outils en faveur du porteur de projet (recueil de projets exemplaires, guide des dispositifs d'aides disponibles par thématique).

Il assure également le suivi de la convention et la rédaction des éventuels avenants. A ce titre, un avenant, englobant les demandes de 2020 et 2021 a été établi dans le but de modifier le corps de la convention ainsi que les annexes 2 « Eléments financiers » et 6 « Fiches actions du GAL ».

Au 31 décembre 2022, et depuis le lancement de l'animation LEADER, le Comité de Programmation s'est réuni à 21 reprises. Il a également été consulté par écrit à 10 reprises, dont 4 au cours de l'année 2022.

Ainsi, 53 porteurs de projets, dont 30 publics et 23 privés, ont été auditionnés pour avis d'opportunité : 81 projets ont reçu un avis favorable, alors qu'1 projet a été rejeté.

Plus globalement, 201 projets ont été portés à la connaissance du GAL :

- 100 projets ont été déposés auprès du GAL, au stade de demande préalable, et ont reçu un accusé de réception et autorisation de démarrage des travaux.
- 146 n'ont pas abouti : certains étaient inéligibles, d'autres ont été laissés sans suite...
- 55 se sont inscrits dans la programmation LEADER.

Les thématiques concernées sont : la transition énergétique, le développement économique, l'économie circulaire, le vieillissement de la population, la jeunesse, le lien social, la culture, la qualité urbaine, l'attractivité du territoire et le tourisme.

#### Au 31 décembre 2022

Types de porteurs de projet	CONTACTS - PROJETS								
	Sans suite / Abandon	Inéligible	Réflexion / en cours	Constit. dde subv / instruction	Constit. dde paiement / instruction	Soldés / transférés	%	Avis	
								Favo-rables	Défavo-rables
Collectivités / étbl. publics	56	25	0	6	11	20	69,0%	57	1
Associations	15	6	0	1	3	5	17,5%	13	0
Entreprises	16	4	0	0	5	3	16,4%	9	0
Agriculteurs	3	6	0	0	0	0	5,3%	1	0
Particuliers	12	3	0	0	0	1	9,4%	1	0
<i>Sous-total</i>	<i>102</i>	<i>44</i>	<i>0</i>	<i>7</i>	<i>19</i>	<i>29</i>	<i>100%</i>	<i>81</i>	<i>1</i>
<b>TOTAL :</b>		<b>201</b>							

2022 a été la dernière année pour sélectionner et programmer des dossiers LEADER : un effort important a été fourni pour constituer et pré-instruire les dossiers de demande d'aide, en vue de leur sélection et de la programmation des subventions correspondantes dans les délais impartis.

Suite au retard pris dans les négociations budgétaires de ses prochains programmes, la commission européenne a prolongé le programme LEADER pour une période transitoire de 2 ans, entraînant ainsi des modifications du calendrier de fin de gestion et fixant la date limite de paiement au 31 décembre 2025.

Afin de financer cette période de transition, la commission européenne a alloué des crédits supplémentaires aux États membres en 2021. Les territoires LEADER ont eu la possibilité de solliciter une enveloppe complémentaire pour mener à bien le programme d'ici à son achèvement.

Ainsi, le GAL du PVVS a demandé des crédits à hauteur de 575 000 € et s'est vu allouer une enveloppe complémentaire de 400 000 €.

En 2022, du fait d'un reliquat de crédits LEADER au niveau régional, le GAL a été sollicité en vue d'obtenir une éventuelle enveloppe complémentaire pour financer son vivier de projets. A l'issue, il s'est vu allouer des crédits supplémentaires à hauteur de 592 000 €. Sa maquette financière finale s'élève à 3 622 000 €.

De même, conscient du retard cumulé pour cette programmation et soucieux de débloquent certains dossiers complexes, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé de proposer le transfert de dossiers LEADER sur des crédits régionaux. Pour le Pays Vesoul – Val de Saône, 28 dossiers ont été transférés pour un montant total de subvention de 424 660.20 €. Les dossiers apparaissent dans le tableau ci-dessus : colonne intitulée « soldés / transférés ».

En 2023, dans le cadre du programme 2014-2022, le Pays accompagnera les porteurs de projet bénéficiaires afin de constituer et pré-instruire leur demande de paiement. Il assurera la gestion de la fin de la programmation sans toutefois pouvoir reprogrammer les éventuels crédits dégagés.

Au final, le GAL aura programmé 91.80% du total de sa maquette financière, soit près de 3 325 000 € de crédits européens. En outre, cela représente 126.42% de sa maquette initiale.

Les crédits non programmés, s'élevant à environ 297 000 € n'ont pu l'être pour plusieurs motifs :

- ✓ Un dossier n'a pu respecter les délais impartis de transmission de dossier complet. Le montant de l'aide était estimé à environ 130 000 €.
- ✓ Des corrections financières ont été appliquées à plusieurs dossiers suite au non-respect des règles de la commande publique : 90 000 €.
- ✓ Le GAL était contraint de n'allouer que 15% de son enveloppe à des projets situés sur la ville de Vesoul ainsi que 7 communes limitrophes : 2 projets n'ont ainsi pu bénéficier de la totalité des crédits auxquels ils pouvaient prétendre pour environ 57 000 €.

### → LEADER 2023/2027

2022 a également été l'année de l'élaboration d'une nouvelle candidature LEADER du Pays, pour la programmation 2023-2027. L'appel à candidatures a été publié le 7 février par la Région pour une date de remise des dossiers fixée au 29 juillet.

Pour élaborer sa stratégie, le Pays a décidé de conduire une large concertation des acteurs publics et privés de son territoire. Cette concertation a donné lieu à 3 ateliers, dont les objectifs étaient :

- ✓ Partager le diagnostic,
- ✓ Définir, hiérarchiser et prioriser les enjeux du territoire,
- ✓ Elaborer un plan d'actions.

Les travaux sur la candidature ont également associé, à six reprises, les agents de développement (ADL) des EPCI du territoire, les cofinanceurs potentiels du programme ainsi que les territoires voisins, également candidats au prochain programme, en vue d'identifier des pistes de coopération LEADER.

Le Pays a déposé sa candidature et a été invité par la Région pour une audition le 12 octobre 2022.

La sélection des territoires a été réalisée au cours de la séance plénière du conseil régional qui s'est déroulée les 25 et 26 janvier dernier : le Pays est lauréat pour un montant d'enveloppe LEADER s'élevant à 2 millions d'euros.

Dès réception de la notification d'attribution, la phase de conventionnement va être engagée auprès de la Région et se déroulera tout au long du 1<sup>er</sup> semestre, avec le démarrage de l'animation du programme 2023-2027 auprès des acteurs du territoire.

**→ FEDER territorial / Volet rural**

Le règlement européen portant dispositions communes n° 2021/1060 en date du 24/06/2021 et notamment ses articles 28 à 32, et le règlement européen d'exécution FEDER n° 2021/1058 du 24/06/2021 et notamment son article 9, permettent à la Région, en qualité d'autorité de gestion du FEDER, de soutenir le développement territorial intégré sur la base de stratégies territoriales.

Ainsi, le programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 prévoit le soutien au développement territorial spécialement en direction des territoires ruraux. C'est dans ce cadre qu'est lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), par la Région.

Cet AMI s'adosse globalement à la contractualisation avec la Région au titre de sa politique sectorielle « Territoires en Action » : les territoires éligibles sont les mêmes, à l'exception des territoires urbains tels que l'Agglomération de Vesoul, relevant, pour leur part du volet urbain du FEDER territorial, et les attendus généraux en termes de contenu de la stratégie également.

Toutefois, des attentes plus particulières sont identifiées sur les thématiques couvertes par le FEDER-FSE+ 2021-2027 :

- Villages intelligents,
- Mobilité durable,
- Renouvellement urbain,
- Tourisme durable et patrimoine culturel.

Le contenu de la candidature du Pays pour le FEDER est également alimenté par les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie LEADER 2023-2027 et du Contrat de Relance et de Transition Energétique.

La stratégie du Pays Vesoul – Val de Saône est attendue pour le 31 mars 2023, avec une sélection des territoires qui sera réalisée en juin 2023. Le dépôt des demandes d'aides sera possible dès janvier 2023 au fil de l'eau et l'attribution des crédits sera réalisée selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

A noter que l'enveloppe de crédits FEDER-FSE+ est gérée au niveau régional, aucune répartition par territoire ne sera réalisée.

**◆ La contractualisation avec la Région**

A ce jour, la nouvelle politique contractuelle régionale 2022-2028 est votée et les territoires travaillent à l'élaboration des contrats « territoire en action », concomitamment à la candidature au FEDER rural, évoquée ci-dessus.

Une enveloppe financière d'un montant de 3 767 490 €, dont 800 000 € au titre de la dotation « ville moyenne » de Vesoul, est allouée au territoire du Pays, sur la période 2022-2026 avec un complément sur 2027-2028 selon le niveau de réalisation :

- ✓ Soutien à l'ingénierie : postes, études, animations locales...
- ✓ Soutien à l'investissement

Le 1<sup>er</sup> semestre 2023 est donc consacré à l'élaboration du nouveau contrat.



**Le cadre proposé**

Axes d'intervention régionale	Thématiques concernées	Statut	Ventilation financière
Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et actions de biodiversité</li> <li>- Urbanisme durable: requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés...</li> <li>- Alimentation de proximité</li> </ul>	<b>Axe obligatoire</b>	<i>Au moins 30% de l'enveloppe</i>
Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services à la population, accompagnement de nouveaux services</li> <li>- Economie de proximité</li> </ul>	<b>Axe obligatoire</b>	<i>50% de l'enveloppe maximum</i>
Faciliter l'accès à la santé pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'environnement en santé en proximité en lien avec l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours</li> <li>- Actions en lien avec la santé-environnement</li> <li>- Actions en lien feuille de route régionale</li> </ul>	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>
Favoriser les mobilités actives du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux équipements/infrastructures</li> <li>- Soutien à l'acquisition de matériels</li> </ul>	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>
Axe proposé par le territoire de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie thématique correspondant à une priorité locale</li> <li>- Possibilité de réaliser des expérimentations, de proposer des projets innovants...</li> </ul>	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>

Il est à noter qu'à l'occasion de l'Assemblée régionale des 25 et 26 janvier, il a été décidé de ne pas renouveler le règlement d'intervention relatif au soutien immobilier des maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé polyvalents et équipes de soins primaires, qui est arrivé à échéance le 31 décembre dernier.

En effet, le budget 2023 en investissement de la collectivité régionale est fortement impacté dans le contexte d'augmentation du coût de l'énergie et de la hausse des taux d'intérêts. +Ainsi, un 1<sup>er</sup> volume de financements nouveaux limité aux engagements incontournables de la Région a été fixé en section d'investissement.

Elle sera ensuite amenée à voter un budget supplémentaire, en juin prochain, qui permettra de mobiliser des financements complémentaires après l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement régional qui déterminera les nouvelles capacités d'intervention de la collectivité ajustées à ce contexte inflationniste durable.

Dans l'attente, différents règlements sont donc abrogés ou non renouvelés, avec des financements non-inscrits au budget : ce n'est pas le cas des politiques territoriales « territoire en action » et « centralités rurales en région ».

Les capacités financières de la Région seront déterminantes pour la remobilisation ou non de ce dispositif sur cette année ou au-delà. L'évaluation menée parallèlement permettra aussi de mesurer l'impact de ce dispositif et viendra alimenter la prochaine feuille de route santé régionale, qui devrait être votée fin 2023.

Dans ce contexte, la Région propose pour les territoires qui le souhaitent, d'ouvrir le soutien aux projets de santé via le contrat TEA, afin de sécuriser le soutien régional. Cette ouverture constitue ainsi la solution pour accompagner certaines dynamiques territoriales en santé pour l'accès aux soins de premier recours. Les conditions d'éligibilité générales de ces projets seraient reprises, avec la possibilité d'une modulation du montant de l'aide en faveur des zones les plus marquées par une carence de l'offre médicale.

## **Les grandes étapes de la mise en œuvre du contrat**

Considérant sa durée, le contrat est phasé en deux périodes distinctes :

- ✓ 2022-2026 couvrant les mandats municipaux et communautaires en cours à la signature du contrat (période 1) ;
- ✓ 2026-2028 couvrant le début des prochains mandats municipaux et communautaires (période 2).

Il s'exécute selon les modalités suivantes :

### **Période 1 : 2022 – 2026, de la signature du contrat jusqu'à la fin des mandats municipaux et communautaires en cours**

Négociation : signature du contrat au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et mise en œuvre des premiers projets. Dans le cadre de la négociation, 1<sup>ère</sup> phase de programmation des projets d'investissement pour la période 2023-2024 déterminée à la signature des contrats :

Cette programmation identifie des projets qui pourront bénéficier du soutien financier du contrat ainsi que le montant envisagé de ce soutien ;

Le volume de la programmation en fonction des axes d'intervention régionaux mobilisés au démarrage du contrat, est laissé à l'appréciation du territoire ;

La répartition des crédits vers des projets identifiés (maitre d'ouvrage, contenu, localisation, coût, taux de soutien régional, calendrier de réalisation) est priorisée par le territoire et appréciée par la Région sur la base de fiches de présentation des projets, validées par l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou le comité de pilotage.

Après la signature du contrat : examen de projets d'investissement complémentaires au fil de l'eau, en fonction de l'émergence et de la maturité des opérations, en lien avec les objectifs opérationnels du contrat, les axes thématiques et la maquette financière ;

Inscription des projets dans la programmation validée par l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou en comité de pilotage annuel, sur la base des informations traduites dans une fiche projet.

Comité de pilotage début 2024 pour un premier point d'étape :

Premier bilan de la mise en œuvre du contrat et perspectives d'exécution du contrat ;

Programmation des actions de fonctionnement (études et animations) et projets d'investissement pour la période 2024-2025, avec une attention particulière de la Région sur les besoins des territoires fragiles et au regard des capacités financières de la Région ;

Perspectives des dépôts de projets d'ici au 31/12/2025.

La date limite de dépôt des demandes de subvention sur la plateforme de la Région, sur la base d'un dossier de consultation des entreprises approuvé par le maitre d'ouvrage est fixée au 31 décembre 2025.

La période de fin d'instruction et présentation en Commission permanente des projets relevant de la période 1 est fixée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

### **Période 2 : 2026, à partir du renouvellement des mandats municipaux et communautaires jusqu'au 31/12/2028**

Second point d'étape en 2026, après les élections : bilan sur la mise en œuvre du contrat ; Négociation et signature d'un avenant qui fixera les modalités pour cette période.

## **◆ Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)**

### **1.- PCAET volontaire**

Pour mémoire, le plan d'actions du **PCAET volontaire 2020-2025** a été validé par le Conseil Syndical du Pays le 4 février 2021 et comprend 39 actions et sa mise en œuvre va se poursuivre.

## Les principales actions menées en 2022 et qui se poursuivront en 2023

### - Valorisation du cadastre solaire du Pays

L'outil web du cadastre solaire a été présenté à plusieurs occasions en 2022 :

- Lors des balades thermographiques qu'il a organisées sur son territoire avec l'ADERA ;
- Au salon de l'habitat de Vesoul, les 18, 19 et 20 février 2022 sur le stand de l'ADERA ;
- A la fête de l'environnement de Vesoul, le dimanche 15 mai 2022 ;
- En continu sur le site internet grâce à un article spécifique et un lien de redirection vers l'outil web.

En 2023, cette action se poursuivra avec la participation du Pays à des événements qu'il juge pertinents pour présenter l'outil web du cadastre solaire. Le contact régulier avec les agents des EPCI permet d'identifier des événements locaux pour faire connaître le cadastre solaire sur l'ensemble du territoire. Le Pays participe au salon de l'habitat de Vesoul qui se déroule du 17 au 19 février au Parc Expo 70 ainsi qu'à la fête de l'environnement qui se déroulera les 13 et 14 mai. Le partenariat avec le SIED 70 se poursuit avec la mise à disposition de cet outil pour gagner en efficacité dans la conduite de ses projets. Suite à la réalisation de l'étude, le Pays dispose des données SIG complètes utilisées pour réaliser le cadastre. Cela lui permet, à la demande, de fournir des données et de produire de nouvelles cartographies pour les projets qui le nécessitent. Au besoin, les chargé(e)s de missions peuvent intervenir en collectivité (conseil communautaire, réunion, conférence des maires) pour présenter le cadastre et répondre aux questions des élus, des agents, des acteurs locaux, des habitants...

### - Programme « Watty à l'école »

Durant l'année scolaire 2021/2022, 20 classes parmi 7 écoles du Pays se sont engagées dans le programme. Cela représente environ 450 élèves sensibilisés. Chaque classe a bénéficié de 3 ateliers durant l'année soit un total de 60 ateliers organisés. Les thématiques abordées sont : la découverte des énergies, l'eau, les écogestes, le chauffage et la lumière/l'éclairage. Un atelier dure 45 minutes à 1h30 selon le niveau des classes. Des kits et des jeux ont été distribués gratuitement à chaque élève pour poursuivre les éco gestes et les expériences à la maison.

Les écoles bénéficiaires du programme en 2021/2022 sont :

- Jussey, pôle éducatif ;
- Vitrey-sur-Mance, pôle éducatif ;
- Polaincourt-et-Clairefontaine, école élémentaire ;
- Amoncourt, école élémentaire ;
- Noidans-le-Ferroux, école primaire ;
- Traves, école des pierres percées ;
- Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, école primaire.

L'action va se poursuivre en 2022-2023. En lien avec le CPIE de la vallée de l'Ognon, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès de toutes les écoles du territoire. L'objectif est de sélectionner 20 classes, comme l'année précédente : 19 écoles ont candidaté, soit 54 classes.

### - Sensibilisation des enfants au monde de l'électricité

En 2021, le Pays a proposé aux centres périscolaires du territoire d'obtenir une mallette « explorer l'électricité » pour organiser 24 ateliers de sensibilisation à l'énergie électrique. 17 centres périscolaires se sont montrés intéressés, les ateliers durent environ 45 minutes et sont à destination des enfants de 7 à 11 ans. Ils sont animés par le personnel des centres périscolaires. Les supports proposés sont des fiches débats, des posters « cherche et trouve », des fiches enquêtes, des ateliers de création, des travaux d'écriture, des jeux de société etc. Ils permettent aux enfants d'apprendre à connaître l'énergie électrique, de l'utiliser en sécurité et de l'économiser.

Les centres périscolaires qui ont utilisé les malles durant l'année scolaire 2021-2022 sont :

- Amance ;
- La Romaine ;
- Mailley-et-Chazelot ;
- Villers-lès-Luxeuil.

L'objectif pour 2023 est de dynamiser cette animation car 13 malles sont à disposition des centres périscolaires. Ainsi, les enfants pourront poursuivre leur apprentissage sur l'énergie électrique pour l'utiliser en toute sécurité et de manière raisonnée dans un but de sobriété énergétique. Si la demande évolue de manière importante, le Pays pourra au besoin commander de nouvelles malles à répartir sur le territoire.

#### **- Sensibilisation aux dangers de l'ambrosie**

L'ambrosie est une plante exotique allergène et invasive faisant l'objet d'une surveillance particulière. Elle est en développement en Haute-Saône et un arrêté préfectoral fixe les enjeux de prévention et de lutte contre l'ambrosie. Le Pays Vesoul – Val de Saône a souhaité s'impliquer dans la lutte contre l'ambrosie car cette action s'inscrit également dans le Contrat Local de Santé (CLS), en partenariat avec la FREDON BFC.

Chaque année, le Pays organise une conférence grand public, afin de faire connaître la plante et ses dangers, d'informer les habitants et de sensibiliser les élus et les agents au rôle important des référents communaux et intercommunaux.

#### **- Pérennisation du dispositif « groupements d'entreprises »**

Suite à l'expérimentation menée depuis 2016, le PVVS a décidé en 2020 de pérenniser le dispositif « groupements d'entreprises ». Il consiste à développer une offre globale et locale de rénovation énergétique performante par la création de groupements d'entreprises formées aux techniques de la rénovation basse consommation d'énergie. La communication occupe également une part importante du projet avec la réalisation de flyers, d'affiches, des visites de chantiers, des participations aux salons de l'habitat et encore l'organisation de formations. Une convention de prestation est établie pour cette mission entre l'ADERA et le PVVS.

Le dispositif a été présenté sur le stand ADERA/PVVS durant le salon de l'habitat de Vesoul du 18 au 20 février 2022. Le 21 novembre 2022, une réunion conjointe entre les conseillers France Renov' et les thermiciens du territoire s'est déroulée et les thématiques abordées étaient les suivantes : articulation aides et audits énergétiques, échanges sur le programme « Effilogis », articulation du travail des conseillers France Renov' et de celui des thermiciens, présentation du dispositif des groupements d'entreprises et échanges sur les actions à mener dans ce cadre etc.

En 2023, ce dispositif est à nouveau valorisé via le Salon de l'habitat de Vesoul du 17 au 19 février 2023, des visites de « chantiers modèles » pourront être organisées de même que des formations à destination des professionnels de la rénovation énergétique.

Il est toutefois à noter que la conjoncture n'est pas favorable à l'animation du dispositif : les entreprises et artisans locaux ont des plannings de chantiers complets et les difficultés d'approvisionnement de matériaux, la hausse des prix bouleversent les habitudes de travail sur le terrain.

#### **- Organisation des « balades thermographiques »**

Le PVVS organise cette action suite à une première thermographie réalisée en partenariat avec GRDF, dans le cadre du PCET 2012-2019. L'animation est confiée à l'ADERA via une convention, qui missionne un thermicien qui effectue les clichés dans les communes. Les objectifs sont d'attirer un nouveau public autour du sujet de la rénovation thermique, de présenter les accompagnements techniques et financiers et enfin d'inciter à envisager des rénovations performantes plutôt que par étapes.

L'hiver 2021-2022 a vu le démarrage de cette animation avec 3 communes bénéficiaires :

- Mollans : réunion le 13 avril 2022 avec 20 personnes présentes ;
- Mailley-et-Chazelot : réunion le 14 avril 2022 avec 20 personnes présentes ;
- Gourgeon : réunion le 29 avril 2022 avec 16 personnes présentes.

Les clichés des habitations thermographiées ont été présentés et les participants ont pu obtenir des conseils sur les moyens techniques pour résoudre les problèmes d'isolation ainsi que des informations sur les subventions mobilisables.

L'objectif pour 2023 est d'en organiser 6 durant l'hiver. Pour simplifier la réalisation de cette action le Pays et l'ADERA ont lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de toutes les communes du territoire pour participer à cette animation. 13 communes ont répondu favorablement ce qui confirme la pertinence de cette action. Au minimum 6 communes seront bénéficiaires mais le Pays et l'ADERA se réservent la possibilité d'en organiser davantage selon des critères d'organisation et de budget. Dans le contexte énergétique tendu de cet hiver, cette action va permettre de poursuivre la sensibilisation du grand public sur le sujet de la rénovation thermique et aider les participants à découvrir les accompagnements techniques et financiers pour leurs travaux.

### **- Organisation du Défi « Aliment'action »**

Le PVVS a conventionné avec le CPIE de la Vallée de l'Ognon pour l'animation d'un défi convivial sur la thématique de l'alimentation. Les objectifs du défi s'inscrivent aussi bien dans le PCAET que le CLS : accompagnement vers une alimentation locale et saine, développement des produits biologiques et/ou de saison, soutien à l'économie locale, sensibilisation à l'activité physique...

Le défi a duré une année et s'est articulé autour d'ateliers à destination des participants réunis en équipes et de 4 relevés d'achats alimentaires à réaliser par foyer inscrit. 6 équipes ont participé au défi ce qui représente un total maximum de 61 personnes (48 adultes, 13 enfants soit 40 foyers).

Au total, les participants se sont donc vus proposés 14 ateliers tout au long du défi avec une moyenne de 11 participants par atelier :

- 3 visites chez des producteurs locaux ;
- 2 visites chez un distributeur local ;
- 3 ateliers "du changement dans nos assiettes" avec une diététicienne/nutritionniste ;
- 1 atelier "manger/bouger" avec un coach sportif/conseiller en nutrition ;
- 2 ateliers "trucs et astuces anti-gaspillage" avec une cheffe cuisinière/nutritionniste ;
- 1 atelier "les incroyables comestibles" pour sensibiliser à l'autoproduction de fruits et légumes et la préservation de la biodiversité via la permaculture ;
- 2 ateliers "cuisiner sans restes et de saison" pour limiter le gaspillage alimentaire et favoriser les produits de saison.

La clôture du défi s'est déroulée le 17 septembre 2022 à Port-sur-Saône : cette soirée était l'occasion de présenter les résultats du défi, récompenser les participants les plus assidus durant l'année, partager un buffet de produits locaux et assister à une pièce de théâtre sur la thématique de l'alimentation. 35 personnes étaient présentes.

Les relevés d'achats montrent que les consommations en supermarché chez les participants ont baissé de 15 points entre le début et la fin du défi (47,5% > 32,5%), les achats en vente directe ont progressé de 3,5 points (17,2% > 20,7%) et ceux en épicerie de 13,9 points (5% > 18,9 %). Concernant les lieux de production, les produits fabriqués à l'international ont été moins consommés en fin de défi qu'au début (24% > 14,7%). Dans une moindre mesure, ceux produits en France également (46,1% > 39,9%). Cela a profité aux produits de la Région BFC (4,6% > 10,5%) et ceux les plus « locaux » du département de la Haute-Saône (25,3% > 35 %).

Suite à l'organisation du défi « aliment'action » qui s'est achevé en 2022, le Pays souhaite créer en 2023 un nouveau projet sur la thématique de l'alimentation saine et de proximité en lien avec

le Contrat Local de Santé (CLS). Cela pourrait concerner un public scolaire ou périscolaire. Le format est à définir avec l'idée d'un défi qui est privilégiée pour plus de convivialité. Il s'agit de poursuivre les actions visant à développer une alimentation locale, saine, biologique en s'appuyant sur les acteurs du territoire qui proposent des ateliers participatifs comme le CPIE de la Vallée de l'Ognon par exemple.

### **- Lettres d'information du PCAET**

Afin de communiquer davantage sur les actions et projets du PCAET (aussi bien volontaire que réglementaire), une lettre d'informations est produite. Elle possède une charte graphique spécifique et est publiée sur un rythme trimestriel. Elle est transmise aux élus, partenaires et accessible sur le site internet du Pays. Elle est également distribuée lors des bureaux et conseils syndicaux du PVVS et lors d'évènements grand public tels que les balades thermographiques. De manière ponctuelle, la lettre peut présenter les travaux d'un partenaire du PVVS qui s'inscrivent dans le cadre du PCAET.

4 numéros ont été publiés en 2022. Ils présentent les actions du PVVS relatives à la transition écologique et énergétique : CRTE, avancement du PCAET réglementaire, balades thermographiques, promotion des actions et dispositif d'aides de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70) en faveur du bocage et des pollinisateurs, ambroisie, renouées asiatiques, bilan du Défi Aliment'action, résultats du questionnaire citoyens diffusé dans le cadre de l'élaboration du PCAET réglementaire et annonce des « clubs climat » pour les habitants.

Elle paraîtra en 2023 sur le même rythme que précédemment avec 4 numéros annuels. Ils mettront en avant les actions réalisées ou à venir dans le cadre du PCAET. Ils pourront aussi présenter les domaines d'actions de partenaires du Pays et les aides mobilisables pour les collectivités et le grand public. Les lettres seront diffusées aux élus du Pays en format papier dans le cadre des bureaux et conseils syndicaux, la diffusion dématérialisée est assurée auprès des communes, des partenaires... Elles seront aussi accessibles en format numérique sur le site internet du Pays par le grand public, notamment. Une communication dédiée sur Facebook sera lancée pour promouvoir la lettre et donc le PCAET.

### **D'autres animations et actions diverses engagées vont se poursuivre**

- La poursuite de l'opération « la semaine du gouter terroir » ;
- L'accompagnement des porteurs de projets : animation territoriale et soutien à l'ingénierie financière, notamment ;
- L'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux qui sollicitent le PVVS pour la réalisation de projets en lien avec l'énergie ou la mobilité ;
- La participation à des formations, la veille et l'enrichissement des compétences : formations, webinaires, recherches documentaires, capitalisation d'expériences, conférences... ;
- L'actualisation des réseaux de communication du Pays : page Facebook, site internet et notes d'informations à destination des élus ;
- La poursuite des réflexions avec la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône et la Chambre d'agriculture sur l'accompagnement des exploitations agricoles dans le processus de transition écologique : plantation et gestion des haies, échange parcellaire, retenues d'eau... ;
- La poursuite des campagnes de détection du radon transversales au CLS et en lien avec la chargée de mission santé.

## **2.- PCAET réglementaire**

Le Pays porte l'élaboration d'un PCAET « réglementaire » à l'échelle du territoire, confiée depuis avril 2022 au groupement de deux bureaux d'études : ECOVIA et AKAJOULE.

Le montant du marché s'élève à 139 860 € TTC pour une durée de 8 ans dont 2 ans d'élaboration, un financement de l'Etat/DETR est attendu à hauteur de 40%.

La phase de diagnostic a été menée jusqu'au mois d'octobre, avec un séminaire de lancement officiel en juin, 2 comités techniques et 1 comité de pilotage. Le diagnostic a été partagé avec

les élus lors d'un atelier en octobre, avec les personnes publiques associées en novembre ainsi qu'en bureau communautaire de la CAV en décembre.

En parallèle, les citoyens ont été mobilisés via un questionnaire qui a enregistré près de 300 réponses. Les thématiques abordées par le diagnostic sont la situation et projection climatiques, les consommations d'énergie et leurs potentiels de réduction, les émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, le stockage du carbone, la production actuelle d'énergies renouvelables et son potentiel de développement.

La phase stratégique quant à elle a été menée de novembre 2022 à février 2023, avec 2 séminaires sur les ambitions et le scénario, 2 comités techniques et 1 comité de pilotage de validation. Les citoyens ont également été partie prenante dans l'élaboration de la stratégie via des Clubs Climat organisés au sein de chaque EPCI. Quatre grands axes ont été retenus :

- Axe 1 - Une qualité de vie préservée grâce à un territoire plus sobre : *bâti, ressource en eau, mobilités, action publique, circuits courts, économie circulaire...*
- Axe 2 - Un développement raisonné des EnR&R pour atteindre la neutralité carbone : *solaire, méthanisation encadrée, ressource en bois, éolien, récupération de chaleur fatale, géothermie, hydroélectricité...*
- Axe 3 - Un territoire résistant et résilient face aux aléas climatiques : *aménagements, agriculture, économie, milieux naturels, vulnérabilité / risques...*
- Axe transversal - Une mise en action dynamique, coordonnée et efficace des acteurs du territoire : *mobilisation citoyenne, gouvernance territoriale, lien entre les acteurs, même niveau d'information pour tous...*

Par ailleurs, le travail conjoint entre le Pays et les bureaux d'études a nécessité 7 réunions techniques. Les deux premières phases ont donc été rythmées par 19 réunions, les 5 séminaires/ateliers et les 2 COPIL ayant rassemblé 92 élus et acteurs différents avec une présence moyenne de 28 personnes.

Le travail à venir jusqu'au mois d'août 2023 concerne la construction des plans d'actions par EPCI. Les ateliers et Clubs Climat citoyens se dérouleront au sein de chaque territoire. Cette phase sera suivie d'un temps de portée à connaissance du public et de constitution du dossier pour une approbation prévue en avril 2024. La mise en œuvre du PCAET réglementaire durera 6 ans, soit jusqu'en avril 2030.

### **Le contrat de relance et de transition énergétique**

Le CRTE est un nouveau cadre de travail entre l'État et les collectivités locales permettant de prioriser les projets selon les thématiques définies par la Préfecture de Haute-Saône, à savoir l'eau, l'assainissement, la rénovation / transition énergétique, la mobilité, la rationalisation de la consommation foncière, les services et accès aux soins. À terme, il vise à simplifier tous les dispositifs de soutien financier en les regroupant sous un seul contrat multithématique. Il intégrera par exemple, le programme « Petites Villes de Demain ». Il vise également à mieux coordonner les politiques publiques de l'État et de celles de ses partenaires contributeurs : Région, CAF, Banque des Territoires...

À l'échelle nationale, les trois grandes thématiques sont la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique. Les 11 axes stratégiques sont : transition écologique, numérique, politique de la ville, santé, social, éducation/jeunesse, emploi, développement économique, culture, sport et sécurité.

Pour mémoire, ce nouveau dispositif fait suite à une circulaire du Premier Ministre datant du 20 novembre 2020. Le Pays s'est positionné comme partenaire incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette nouvelle démarche à travers le protocole de préfiguration signé en juin 2021 et le COPIL de lancement du 4 octobre 2021, où l'évolution du CTE vers le CRTE a notamment été actée. En outre, au vu des habitudes de travail EPCI / PVVS et des dispositifs d'animation territoriales déjà existants : CLS, contractualisation avec la Région BFC, PCAET... l'implication du Pays est pertinente, elle permet de renouveler et

poursuivre la co-construction d'un projet de territoire partagé. Le CRTE se situe à l'échelle des quatre communautés de communes membres du Pays : les Hauts du Val de Saône, le Triangle Vert, Terres de Saône et les Combes. À noter que la Communauté d'Agglomération de Vesoul élabore son propre CRTE.

Plusieurs documents composent le CRTE :

- Un diagnostic de territoire actualisé et complété en prenant en compte tous les documents existants : LEADER, SCoT, PCAET... ainsi que les démarches menées par les EPCI : PLUi, petites villes de demain...
- Une stratégie actualisée, avec un arbre d'orientations et d'objectifs propres au territoire :
  - o Pour un territoire anticipant les mutations écologiques et climatiques
    - Ressources naturelles, énergie, mobilité...
  - o Pour un territoire structuré et dynamique
    - Services de bases à la population, lien social, développement économique, alimentation locale...
  - o Pour un territoire attractif et d'épanouissement
    - Cadre de vie, activités de loisirs, culture, tourisme durable...
- Un catalogue des projets et actions du territoire classés selon les orientations définies dans la stratégie ;
- Un document contractuel ;
- Une convention financière.

Le document contractuel CRTE pour l'année 2022, comportant 58 projets, a été signé le 24 décembre 2021 en présence du Préfet de Haute-Saône et la convention financière CRTE 2022, comportant 9 projets, a été signée le 24 novembre 2022 en présence du Secrétaire Général de la Préfecture.

L'automne 2022 a été marqué par une phase de recensement des projets en vue de leur inscription à la programmation CRTE 2023. Plus de 500 projets ont été recensés et présentés lors du comité technique du 20 octobre 2022 puis criblés selon les thématiques définies par la Préfecture ainsi que leur degré de maturité. Le comité de pilotage du 29 novembre 2022 a permis d'affiner et de valider 121 projets dont :

- o EPCI : 16 projets
- o Communes : 91 projets
- o Autres établissements publics : 6 projets
- o Privés : 8 projets

Une convention financière sera élaborée en 2023. L'animation se poursuivra également étant donné que le Contrat de Relance et de Transition Écologique se veut être un outil souple et mis à jour une fois par an. Le suivi, l'actualisation des fiches et la mise à jour du diagnostic sont réalisés en continu afin de faciliter le travail de recensement en fin d'année, d'intégrer de nouvelles données et les évolutions du territoire.

#### ◆ La démarche « Ateliers des territoires »

Lancée en 2019, la démarche « ateliers des territoires » a été fortement impactée par la crise sanitaire. Pour rappel, la thématique de cet appel à candidature était « d'amplifier la transition écologique ». Le PVVS étant co-lauréat du dispositif, au côté du PETR Maconnais Sud Bourgogne. Le 9 décembre 2021, la feuille de route des ateliers des territoires a été présentée aux élus en Conseil Syndical. Elle comporte 12 actions communes avec le PETR Maconnais Sud Bourgogne et 9 actions spécifiques au Pays Vesoul – Val de Saône.

Le travail effectué début 2022 consistait à finaliser la feuille de route dans ses derniers détails avec les ultimes réunions du groupe de travail. Ainsi la version finale du document a été validée en avril avec une remise officielle de la feuille de route à la Présidente du PVVS dans la foulée. Des échanges ont également eu lieu entre la DDT et le PVVS pour identifier les actions prioritaires à mettre en place. En 2023 il s'agira de veiller à ce que ce dispositif soit cohérent



avec l'élaboration du PCAET règlementaire tout en sélectionnant les actions prioritaires à engager.

#### ◆ La stratégie d'attractivité territoriale

Le Pays Vesoul – Val de Saône a réalisé une étude sur l'attractivité de son territoire. Le bureau d'études SCET (Services Conseil Expertises Territoires) a mené ce travail dont les conclusions ont été rendues en novembre 2019. Le résultat est une feuille de route coconstruite avec les acteurs locaux qui décline 20 fiches actions à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité du territoire.

En 2020, le Pays Vesoul – Val de Saône a signé 2 conventions avec France Active Franche-Comté/Générateur BFC sur les thématiques des jeunes et des nouveaux arrivants. Diverses initiatives ont été lancées en rapport avec ces 2 thématiques : diffusion d'un questionnaire et appel à idées pour les jeunes, réunion à destination des nouveaux arrivants... mais n'ont pas permis de faire émerger des projets concrets et ont généré une faible mobilisation, notamment en raison de la crise sanitaire. En 2022, ces 2 conventions ont été clôturées.

#### - « *Diagnostic habitat* » : *expérimentation pour améliorer l'offre de logements sur la Communauté de Communes des Combes*

En lien avec les objectifs de la Communauté de Communes des Combes (C3), le Pays et la C3 vont travailler sur une expérimentation qui débutera en 2023. Celle-ci concerne la thématique du logement et l'habitat sur le territoire de la C3. Seront concernés uniquement les bâtiments publics : municipaux et intercommunaux.

Les objectifs sont : obtenir une connaissance fine du parc de logements sur l'EPCI, rénover les logements qui le nécessitent en termes de performance énergétique (passoires énergétiques), lutter contre la vacance, créer des logements supplémentaires si besoin pour adapter l'offre de logements à la demande, répondre aux enjeux du SCoT et à l'objectif « zéro artificialisation nette », renforcer l'attractivité du territoire.

Pour cela plusieurs étapes seront nécessaires :

- Réaliser un état de l'existant du bâti public en réalisant un focus sur le logement. L'inventaire portera sur les bâtiments municipaux et intercommunaux. Le bâti sera qualifié selon sa fonction (logement, administratif, technique, vacant...) et il sera précisé quand cela est possible le nombre de logements au sein d'un même bâtiment. Pour un logement, il sera présenté le plus de critères possibles : surface, pièces, état, loyer, accessibilité, DPE, meublé ou non, travaux à réaliser... De cette manière les logements pourront être notés et priorisés en fonction de leurs caractéristiques ;
- Réaliser un état des dispositifs financiers existants pour créer ou rénover des logements : ADEME, LEADER, Petites Villes de Demain, CRBFC, DETR, DSIL, CAF, DREAL... Ces éléments seront pris en compte pour prioriser les bâtiments ;
- Réaliser un « benchmark » des expérimentations et projets similaires dans des autres communes et intercommunalités ;
- Réaliser un état des besoins, de la demande en logements sur le territoire. Cela nécessite d'aller à la rencontre des maires, des principaux employeurs, des principaux agriculteurs (GAEC, Chambre d'Agriculture) et des principaux acteurs de l'emploi (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie...). Un focus est à réaliser sur les stagiaires, apprentis, alternants, ouvriers agricoles, saisonniers, intérimaires etc. pour proposer des logements temporaires adaptés à cette utilisation ;
- Réaliser un état des contraintes réglementaires relatives à l'habitat et aux logements. Qu'est-il possible de réaliser le jour J et quelles sont les évolutions futures (contraintes de l'Architecte des Bâtiments de France, évolution des diagnostics, encadrement des loyers, normes, utilisation des énergies, modes de chauffage...).

La phase de projet est ensuite du ressort de la C3 qui engagera les démarches pour réaliser les travaux nécessaires sur son parc de logements.

### ◆ Le Schéma de Cohérence Territorial

En 2020, l'élaboration du SCoT du Pays Vesoul – Val de Saône intégrait une nécessaire mise en compatibilité avec le SRADDET, approuvée et mise en œuvre.

En 2021, la loi Climat et Résilience est venue dresser un nouveau contexte réglementaire dans lequel le Schéma Régional et le SCoT devront s'insérer à moyen terme. Il est ainsi nécessaire de considérer la poursuite de l'élaboration du SCoT dans le cadre de sa mise en compatibilité avec un SRADDET en cours de modification.

L'élaboration du SCoT devra également prendre en compte l'extension du périmètre du Pays, engendrée par l'intégration en 2022 de la commune d'Anchenoncourt et Chazel à la communauté de communes Terres de Saône, ainsi que les enjeux du PCAET réglementaire en cours d'élaboration.

La poursuite de la réalisation du SCoT à l'échelle du Pays se déclinera donc comme suit en 2023 :

- Suivi et coordination des bureaux d'études qui participent à l'actualisation de l'analyse de la consommation de l'espace, à la rédaction du volet réglementaire du Schéma (DOO), et à l'évaluation environnementale,
- Réalisation d'études en interne afin d'intégrer les thématiques et données encore non traitées dans le SCoT – trame noire, friches, ...
- Pilotage de la « co-construction » et de l'association avec les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs locaux, en vue d'une part de la prise en compte des observations émises dans le cadre du travail collaboratif mené avec les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, la DREAL et d'autre part en vue d'une mise en compatibilité du SCoT avec la future version du SRADDET, en lien avec les services de la Région,
- Évolution à apporter aux différentes composantes du SCoT et poursuite de la rédaction des pièces constitutives du dossier (rapport de présentation, PADD), le cas échéant, sous la forme « simplifiée » encadrée par la loi ELAN, en vue de l'organisation d'un nouveau débat sur les orientations du PADD, actions de communication auprès des élus,
- Organisation et pilotage de la concertation autour du projet du SCoT à destination du grand public,
- Veille, enrichissement des connaissances et compétences,
- Participation aux démarches d'élaboration ou de mise en œuvre de documents, d'outils de rang supérieur et/ou en association avec le Pays : modification du SRADDET, ROCER, atlas des zones d'activités économiques, ...
- Animation de l'InterSCOT,
- Instruction des dossiers CDAC, des dossiers de demande de dérogation et des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Il est à noter qu'une mission de recensement des friches pourrait être confiée à l'AUDAB au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

En effet, la reconversion de friches urbaines représente un potentiel considérable à l'heure de la frugalité foncière instaurée par la Loi Grenelle 2 (juillet 2010) et dernièrement la loi climat et résilience (août 2021).

La rénovation d'une friche peut s'envisager à travers les projets à l'échelle locale et à travers une vision stratégique d'aménagement. Les deux approches sont porteuses de nombreuses conséquences positives pour les collectivités et les habitants et s'inscrivent dans un objectif de durabilité.

A ce jour, en Haute-Saône et dans d'autres territoires, des démarches sont engagées sur l'identification des friches, à des stades plus ou moins avancés et il est particulièrement intéressant que les territoires des Pays y travaillent : au-delà de l'enjeu supérieur qu'il constitue, ces structures disposent en effet d'une ingénierie et de la légitimité de par le fait de porter un SCoT.

Pour la DDT, il semble intéressant de profiter de la dynamique actuelle et des habitudes de travail en inter-SCoT pour engager les Pays vers une forme d'harmonisation de la donnée qui permettrait à tous une capitalisation et ainsi aboutir à un outil opérationnel pour les différentes

strates de collectivités : EPCI, centralités... qui pourraient alors s'engager dans la réalisation de travaux de reconversion de friches.

L'AUDAB propose une méthodologie et un outil d'identification des friches en vue de travailler avec les services de l'État et les Pays.

A l'échelle du PVVS, le périmètre du recensement couvre les 5 EPCI du territoire et se décline en 3 phases, sur une durée de 3 ans.

Le coût de cette mission est estimé à 65 880 € et serait financée à hauteur de 80% via la DETR et/ou le fonds vert.

Par délibération en date du 24 janvier dernier, les membres du bureau syndical du Pays ont décidé d'engager cette mission à condition d'obtenir un financement à hauteur de 80%.

### ◆ La stratégie santé

La stratégie santé s'articule autour de 3 axes :

1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité
2. La mise en œuvre et le suivi d'actions en santé
3. L'élaboration du 3<sup>ème</sup> Contrat Local de Santé

1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité

#### • Accompagner les professionnels de santé

Tout d'abord, la stratégie a pour ambition d'apporter un accompagnement personnalisé aux professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire afin de faciliter leurs démarches d'installation et personnelles : démarches administratives, recherche de local professionnel, recherche d'un emploi pour la/le conjoint(e), recherche de logement, scolarisation des enfants, etc.

Le Pays s'attache également à faire connaître cette stratégie et soutenir les professionnels de santé exerçant sur le territoire pour renforcer l'offre locale.

En 2022, une future étudiante en maïeutique (profession basée sur le suivi de la femme, de la grossesse physiologique et de l'enfant dans les premiers jours de vie) a été accompagnée dans son projet de reconversion professionnelle :

- Dossier de candidature pour intégrer le cursus de l'université de Besançon,
- Rencontres avec les acteurs et professionnels locaux, suite à la mise en relation avec la CCHVS et les professionnels porteurs du futur projet de santé,
- Signature d'un contrat pour obtenir une bourse de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône, pour la 1<sup>ère</sup> année ; ainsi que pour une embauche d'ici 2024 à l'occasion de la mise en œuvre du projet de santé de la future MSP de Jussey.

Une deuxième personne au projet similaire a contacté le Pays à l'automne. La recherche de financement pour ses études a été lancée auprès des collectivités du territoire.

Une pédopsychiatre qui exerçait déjà sur le territoire était en recherche d'un local sur le secteur de Vesoul. Elle s'est installée à Echenoz-la-Méline.

Une orthoptiste a également pris attache avec le Pays pour être accompagnée dans sa recherche de local sur Vesoul. La professionnelle s'installera au centre-ville et est actuellement en recherche de financement pour acquérir son matériel. Des demandes ont été faites auprès de la Région, de l'ARS et la CPAM.

Le Pays travaille en étroite collaboration avec la communauté professionnelle territoriale de santé, CPTS, du bassin vésulien dans l'accompagnement des professionnels de santé afin de leur apporter une réponse complète et coordonnée et favoriser leur venue sur le territoire.

Le Pays poursuit également l'accompagnement de projets communaux et soutient via l'ingénierie financière, les collectivités dans les projets favorisant l'accueil et l'installation de professionnels de santé (ex. rénovation de locaux, démarches administratives...).

- **Accompagner les projets de santé et maisons de santé**

Dans le cadre de sa mission santé, le Pays impulse et accompagne les réflexions de regroupements pluridisciplinaires de professionnels de santé afin de répondre à la demande des professionnels de se regrouper, de structurer une offre en fonction des besoins de la population et qui soit également attractive pour les jeunes praticiens.

- ***Suivi du projet de santé de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône***

Le projet d'une maison de santé multisites est en cours d'élaboration : deux premiers projets immobiliers communautaires s'implanteraient à Combeaufontaine et Jussey en 2023. Le troisième est prévu à Corre, ce qui permettrait aux praticiens d'organiser des consultations couvrant l'intégralité du territoire communautaire.

Un projet de santé intercommunal a été travaillé par les professionnels de santé du secteur en 2022. Deux réunions se sont déroulées en mai et juin : il a été convenu la création d'une association et la rédaction du projet de santé par les professionnels qui seront accompagnés par les institutions et les collectivités partenaires, afin de structurer leur regroupement/coordination/exercice coordonné sur le territoire.

Trois ateliers thématiques ont également été organisés afin d'accompagner les professionnels dans la rédaction du projet et affiner les actions choisies :

- Systèmes d'informations, animée par la CPTS BV et la Fémasco
- Accès aux soins, animée par la CCHVS et la Fémasco
- Prévention, animée par le Pays et la Fémasco

Le Pays a participé à l'animation de l'atelier prévention et soutient la collectivité et la CPTS BV dans l'élaboration du projet de santé.

- ***Suivi du projet de maison de santé de Vesoul - secteur gare***

Le projet est piloté par la communauté d'agglomération de Vesoul. La maison médicale située en face de la gare à Vesoul s'étendrait sur 700m<sup>2</sup>. L'acquisition du terrain par le promoteur est prévue fin 2021. Les travaux initialement prévus en 2022 sont reportés en 2023, lorsque les plans et modalités financières seront finalisés avec les professionnels de santé, notamment les masseurs-kinésithérapeutes.

Les professionnels de santé souhaitant intégrer le bâtiment sont : un médecin généraliste et des infirmiers. Des locaux sont également réservés pour le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).

Plusieurs professionnels sont potentiellement intéressés : un ou deux psychologues, un psychiatre, une boîte d'intérim médicale, une sophrologue, une orthoptiste. D'autres pistes auprès d'un dentiste et d'une boîte d'appareillages médicaux sont à lancer.

- ***Suivi du projet de maison médicale à Noidans-lès-Vesoul***

Les travaux de réhabilitation démarrent fin 2022 avec une livraison fin 2023 et installation possible à partir du 1er trimestre 2024. 8 cabinets sur 10 sont pré-réservés pour potentiellement accueillir 3 médecins généralistes, 1 diététicien, un ou des sages-femmes, un ou des infirmiers. A ce jour, 2 bureaux seraient encore disponibles.

- ***Veille des projets de santé et suivi des locaux disponibles***

Le Pays assure une veille des projets de santé du territoire et réalise régulièrement la mise à jour des informations concernant les locaux disponibles à destination de PS notamment, sous forme de cartographie et accessible sur le site internet du PVVS.

- **Agir sur la promotion et l'attractivité du territoire**

Ce volet de la stratégie santé du Pays est primordial car il est un préalable à toute action d'accompagnement à l'installation de professionnels de santé.

Ainsi, lors d'évènements locaux, régionaux ou nationaux, le Pays s'attache à être présent et représenter le territoire, ses actions en faveur de la démographie médicale et ses opportunités d'installation.

**- Participer au Salon d'Utrecht**

En 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté participait au Salon de l'Emigration d'Utrecht pour y représenter les territoires. Faute de participants intéressés, et malgré l'organisation de sessions d'accueil en 2018 et 2019, le Pays n'a pas proposé de 3<sup>ème</sup> édition. Il participera cependant au salon 2023 qui se tiendra en avril, via la présentation des offres des EPCI.

**- L'accueil des étudiants en santé : recensement des hébergements**

Des travaux sur l'amélioration de l'offre d'hébergements et la favorisation de l'accueil des étudiants en santé sont engagés. Une première phase de recensement des hébergements existants sur le territoire est lancée auprès des collectivités.

De plus, le Pays participe au groupe de travail sur l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé qui a été mis en place par le Département. Le lien sera également fait avec les actions de la CPTS BV relative à cette thématique.

## 2. La mise en œuvre et le suivi d'actions en santé

• **Les actions s'inscrivant dans la continuité du contrat local de santé**

**- Educ'tour**

En janvier 2022, en raison du contexte sanitaire, l'Educ'tour s'est déroulé en présentiel à l'université de santé de Besançon. Les étudiants ont pu se retrouver en groupes pluridisciplinaires afin de travailler sur leur projet de santé : orthophonistes, infirmiers, médecins généralistes, psychologues, assistantes sociales, kiné, sage-femmes...

La chargée de mission du Pays était disponible pour intervenir dans chaque groupe et à la demande des formateurs ou des étudiants pour les accompagner dans leur projet. Une présentation du territoire (diagnostic) et des acteurs avaient également été fournis en amont aux étudiants.

L'édition 2023 de l'Educ'tour s'est déroulée le 16 janvier dernier, en partenariat avec l'ASEPT/MSA et l'ARS. La quarantaine d'étudiants a pu découvrir les sites de Jussey et Noidans le Ferroux et travailler à l'élaboration d'un projet d'installation en milieu rural.

**- Participation au projet Radonorm et à la structuration du réseau « Santé environnement – Qualité de l'air intérieur / radon »**

Suite à l'organisation de deux campagnes de dépistage du radon entre 2019-2021, un projet de science citoyenne sur le sujet du radon a été proposé par le CEPN (Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire) au PVVS.

RadoNorm est un projet de recherche européen mêlant recherche scientifique et sociale pour améliorer la gestion du radon dans l'habitat (<https://www.radonorm.eu>). Le projet consiste à impliquer des citoyens et des experts radon/bâtiment dans la révision de l'outil d'auto-évaluation élaboré dans le cadre de Jurad-bat. L'objectif est d'obtenir un cahier des charges pour une deuxième version de l'outil, répondant aux attentes de citoyens concernés par la gestion du radon. Il a pour but final de favoriser le processus de remédiation du radon dans les habitations en mettant à la disposition du public un outil facilitant le diagnostic et lui permettant d'identifier les actions à réaliser.

L'outil a ainsi été testé par des habitants volontaires du PVVS ayant participé aux dernières campagnes de mesure. Deux réunions de partage ont été organisées avec les experts pour échanger sur différents points tels que : la compréhension des questions posées, la facilité/difficulté à y répondre, la compréhension des options techniques proposées, la convivialité de l'outil...

Un diagnostic a été réalisé dans une habitation avec pour objectif de valider les étapes d'un diagnostic « réel » avec celles proposées dans l'outil.

En parallèle, le Pays participe activement à la structuration du Réseau Santé Environnement QAI/Radon porté par ATMO BFC. Deux groupes de travail ont été mis en place pour définir l'identité du réseau et de la plateforme, le diagnostic des enjeux et des besoins, et élaborer

une feuille de route. L'animation se poursuivra tout au long de l'année 2023 : rendus des réflexions des groupes de travail et prochaines étapes de mise en œuvre du réseau.

#### **- Rencontres interprofessionnelles**

Un besoin de connaissance des professionnels et des métiers a été identifié par les acteurs de la santé du territoire. L'objectif des rencontres est d'optimiser la prise en charge de l'utilisateur en favorisant l'interconnaissance, développant des outils et des liens. Elles visent l'ensemble des structures sanitaires et médico-sociales, et proposent aux professionnels, à partir de situations concrètes, d'échanger pour améliorer le parcours de santé des usagers sur le territoire.

2 rencontres ont été organisées à Vesoul en mars, sur la thématique des addictions, animée par le GAFC et en mai, sur la thématique du diabète de type 2, animée par la CPTS BV.

#### **• Les actions en lien avec le futur CLS mises en œuvre en 2022**

##### **- Mise en œuvre d'une expérimentation « programme nutrition au collège »**

La nutrition est un déterminant majeur de santé : elle intègre l'alimentation et l'activité physique. Une nutrition satisfaisante à tous les âges de la vie contribue à la préservation d'un bon état de santé. À l'inverse, une nutrition inadaptée, au sens où elle s'éloigne des recommandations qui sont définies par les groupes d'experts scientifiques, est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre la population française en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.

Dans ce contexte, une première matinée d'échanges a été organisée : « Parlons actions nutrition » qui a permis d'impulser une dynamique sur la thématique de la nutrition et d'accompagner les acteurs du territoire à la mise en place d'actions. Par la suite, le Pays a souhaité accompagner, à sa demande, le collège de Noidans-lès-Vesoul dans la mise en œuvre d'un programme. Ce sont, au total 4 classes de 5<sup>ème</sup> et 104 élèves qui ont pu en bénéficier.

- Trois séances étaient animées par le CPIE dont les objectifs étaient de :
- Faire réfléchir les collégiens sur leurs habitudes alimentaires et leur rapport à l'alimentation,
- Faire comprendre le circuit de l'alimentation depuis sa production jusqu'à sa consommation,
- Faire découvrir les différents modes de production et les sensibiliser à l'impact du gaspillage alimentaire.

Une séance sur l'équilibre alimentaire était animée par une diététicienne.

Le collège a exprimé son souhait de renouveler ce programme sur l'année 2022-2023.

##### **- Défi Aliment'Action**

Un défi pour sensibiliser à la consommation des produits locaux et/ou bio ainsi qu'à l'activité physique à destination des particuliers et toutes structures désirant former une équipe pour y participer. Le défi a été lancé en septembre 2021 et s'est déroulé sur une période d'un an. Cette action sur l'alimentation, inscrite dans le PCAET, est également transversale avec la thématique santé portée par le Pays.

##### **- Sensibilisation aux maladies vectorielles à tiques / Lyme**

Une conférence grand public sur la maladie de Lyme et les maladies à tiques a été organisée avec l'association Lymp'act et en partenariat avec la MSA, en mai 2022.

L'objectif de cette action était d'informer et de sensibiliser la population à cette problématique et de l'accompagner dans l'adoption de bonnes pratiques pour s'en protéger.

Les sujets abordés lors de la conférence étaient :

- La prévention : consignes, que faire avant, pendant et après une pique de tique ? Symptômes et évolution de la maladie, comment reconnaître une tique ?
- Une intervention sur les différentes maladies transmises par les tiques, les espoirs en recherche, le parcours de soin ;
- Des échanges avec le public.

150 personnes étaient présentes. Une centaine de personnes a visité le stand de prévention mis en place par l'association Lymp'act et des contacts ont suivi la conférence. Il est

envisagé de reproduire cet événement dans le cadre du nouveau CLS, parmi d'autres actions sur cette thématique : sensibilisation des publics jeunes, des clubs et associations sportives, élaboration d'un outil de prévention.

#### - **Sensibilisation aux dangers de l'ambroisie**

L'ambroisie est une plante exotique allergène et invasive et de ce fait elle fait l'objet d'une surveillance particulière. Elle est présente en Haute-Saône mais de manière moins importante que dans les départements voisins du Jura et du Doubs. Un arrêté préfectoral fixe les enjeux de prévention et de lutte contre l'ambroisie. Il a permis notamment d'animer un réseau de référents communaux et intercommunaux. Le Pays Vesoul – Val de Saône a souhaité s'impliquer dans la lutte contre l'ambroisie en abordant cette thématique de manière transversale et en inscrivant une fiche action sur les risques liés à l'ambroisie dans le PCAET et dans le CLS. L'objectif de l'action était de sensibiliser et d'informer le public via une conférence animée par le FREDON BFC. Des actions de sensibilisation seront également proposées en 2023.

### 3. L'élaboration du 3<sup>ème</sup> contrat local de santé

La concertation et la construction du CLS avaient débuté fin 2019, les cinq ateliers réunissant plus de 150 acteurs de la santé : professionnels de la santé et du social, structures et établissements médico-sociaux, institutionnels et élus, se sont déroulés entre 2019 et 2020.

En raison du contexte sanitaire et de la mobilisation des acteurs de la santé sur la gestion de la crise, le calendrier d'élaboration du CLS a été modifié : la rédaction des fiches action et la signature initialement prévues pour le printemps 2020 ont été reportées en 2023.

Les travaux d'élaboration du CLS ont repris début 2022 :

- 1<sup>er</sup> trimestre : construction du plan d'action territorial PAT - outil d'élaboration du CLS - complété à l'aide des ateliers de concertations. Ce document, qui précède la rédaction des fiches actions, reprend les orientations et axes stratégiques du Projet Régional de Santé et a été validé par l'Agence Régionale de Santé.

Les thématiques du PAT sont : offre de soins ambulatoire, offre de soins hospitaliers, accompagnement médico-social personnes âgées, accompagnement médico-social parcours handicap, santé-environnement, promotion et prévention de santé, parcours de santé/de vie.

- 2<sup>ème</sup> trimestre : entretiens avec les partenaires du CLS pour faire le point sur les actions menées sur le territoire, afin de coconstruire un plan d'actions répondant aux besoins identifiés.

Les partenaires rencontrés ou contactés sont : ADMR, AHBFC, ATMO BFC, les agents des collectivités, Association Française des Diabétiques, ASEPT, Comité Départemental Handisport, CPAM, ELIAD, association France Addictions, FREDON, Handy Up, IREPS, Lymp'act, Mutualité Française, Pôle de Gérontologie et d'Innovation, RéPPOP,...

Un travail étroit est mené avec la CPTS BV, afin de coordonner les actions de chacun ; l'objectif étant de construire un plan d'actions complémentaire pour apporter une réponse coordonnée aux besoins du territoire.

- 3<sup>ème</sup> trimestre : rédaction du contrat et des fiches actions, construction des plans de financements.

Le CLS est composé d'une vingtaine de fiches actions réparties en trois thématiques :

- Démographie médicale et organisation des soins
- Santé – environnement
- Prévention, promotion de la santé

Les axes stratégiques traités par le CLS sont les suivants :

- Offre de soins ambulatoires
- Offre de soins hospitaliers
- Accompagnement médico-social des personnes âgées
- Accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap
- Santé-environnement
- Promotion et prévention de santé

○ Parcours de santé/de vie

En janvier 2023, le comité de pilotage réunissant les futurs signataires a validé le projet de contrat local de santé et le contenu des fiches actions.

Axes stratégiques	Orientations	Fiche action du CLS
Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	Promouvoir une nutrition favorable à la santé	Fiche action n°1 : Former les professionnels des accueils périscolaires à la promotion d'une nutrition favorable à la santé Budget estimé : hors PVVS / financement : hors PVVS
		Fiche action n°2 : Proposer un programme de sensibilisation à la nutrition à destination des collégiens Budget estimé : 1 100 € / financement : 1 100 €
		Fiche action n°3 : Sensibiliser la population notamment les publics vulnérables à l'alimentation saine et aux produits locaux Budget estimé : 9 700 € / financement : 3 000 €
	Œuvrer pour la santé des jeunes dès le plus jeune âge	Fiche action n°4 : Créer une maison des 1000 premiers jours Budget estimé : à définir / financement : à définir
		Fiche action n°5 : Déployer l'action « Jeux de sons, jeux de signes » Budget estimé : hors PVVS / financement : hors PVVS
		Fiche action n°6 : Lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement Budget estimé : à définir / financement : à définir
		Fiche action n°7 : Participer à l'ouverture et au fonctionnement d'une antenne de la MDA 70 sur Jussey Budget estimé : 50 000 € / financement : 50 000 €
	Se mobiliser sur la santé mentale	Fiche action n°8 : Déployer les formations premiers secours en santé mentale (PSSM) Budget estimé : 8 000 € / financement : 8 000 €
	Promouvoir les dépistages organisés afin de lutter contre les cancers	Fiche action n°9 : Promouvoir le dépistage organisé des cancers en accueillant le « voyage au cœur du sein » Budget estimé : 7 000 € / financement : 7 000 €
	Agir pour les publics les plus vulnérables	Fiche action n°10 : Informer et sensibiliser les clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap Budget estimé : 1 000 € / financement : 1 000 €
Fiche action n°11 : Améliorer le repérage des personnes âgées vulnérables Budget estimé : 1 100 € / financement : 1 100 €		
Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé	Sensibiliser aux enjeux de la santé environnementale	Fiche action n°12 : Informer et sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (QAI) Budget estimé : 4 465 € / financement 4 465 €
		Fiche action n°13 : Sensibiliser à la lutte contre les maladies vectorielles à tiques et à moustiques Budget estimé : 1 250 € / financement : 1 250 €
		Fiche action n°14 : Informer sur les risques liés à l'ambroisie et sensibiliser à la lutte contre l'ambroisie Budget estimé : 4 000 € / financement : à définir
Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire	Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé par une dynamique locale et coordonnée	Fiche action n°15 : Promouvoir le territoire et ses dynamiques auprès des étudiants en santé de Besançon en organisant l'Educ'tour Budget estimé : 5 500€ / financement : 5 500€
		Fiche action n°16 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé pour améliorer le parcours de soins Budget estimé : 1 860 € / financement : 1 860 €
	Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap	Fiche action n°17 : Améliorer l'accès aux soins de spécialités des personnes en situation de handicap Budget estimé : à définir / financement : à définir
		Fiche action n°18 : Améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap Budget estimé : à définir / financement : à définir
Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé	Faire vivre le CLS	Fiche action n°19 : Coordonner, animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé Budget estimé : 135 714 € / financement : 105 072 €
		Fiche action n°20 : Evaluer le contrat local de santé Budget estimé : à définir / financement : à définir



Sur la période 2023-2024, le coût de la mise en œuvre du programme d'actions du CLS, y compris l'animation, est estimé à 230 700 € et financé à ce jour à hauteur de 189 345 €, en attente de financements complémentaires.

Par ailleurs, il est précisé que d'autres actions pourront être intégrées au fil de l'eau par voie d'avenants, afin de s'adapter aux besoins et projets du territoire.

La signature du CLS est prévue le 27 avril 2023, pour une durée de 5 ans.

#### ◆ La revitalisation des bourgs-centres et le nouveau dispositif C2R

Au cours de l'année 2015, le Pays s'était positionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Franche-Comté, afin d'expérimenter une démarche globale de revitalisation des bourgs-centres, de manière concertée par plusieurs acteurs/partenaires. Dans ce cadre, quatre conventions de financement avaient été signées : Saulx, Jussey, Scey-sur-Saône et Favorney/Amance. Il est rappelé que la convention de financement de revitalisation des bourgs-centres, dont certaines sont toujours en cours, attribuée à chaque commune, une aide financière à hauteur de 750 000 € pour la réalisation des projets inscrits.

Dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale, la Région a créé un nouveau dispositif intitulé C2R, centralités rurales en région, afin de poursuivre son soutien à la revitalisation des bourgs-centres, notamment. Sur le territoire du Pays, 4 communes sont bénéficiaires : Jussey, Scey-sur-Saône, Port-sur-Saône, Favorney et disposent ainsi d'une enveloppe financière d'un montant de 500 000 €.

Le Pays veille à la cohérence et transversalité des stratégies et plans d'actions de chacune de ces conventions, afin d'assurer la pertinence globale de tous ces dispositifs financiers, au regard de ceux animés en direct : contrat de territoire en action, FEDER rural et programme LEADER, CRTE et plus largement PCAET, SCoT, CLS...

#### ◆ Le dispositif « petites villes de demain »

Piloté par l'ANCT et lancé en 2020, le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants pour concrétiser les projets de territoires.

Sur le périmètre du Pays, 4 communes réparties sur 3 intercommunalités sont bénéficiaires du programme : la commune de Jussey sur la communauté de communes Les Hauts du Val de Saône, la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin pour la communauté de Communes Les Combes, Port-sur-Saône et Favorney pour la communauté de communes Terres de Saône.

Afin d'accompagner ces communes et EPCI de son territoire, le Pays est partenaire du programme via le recrutement du chef de projet pour les communes de Jussey et de Scey-sur-Saône.

En 2022, le diagnostic de chaque commune a pu être finalisé sur la base de celui réalisé par le Pays à l'occasion du programme régional « revitalisation bourgs-centres », à la suite duquel, la stratégie « petites villes de demain » a été conçue pour les deux communes en partenariat avec les acteurs du territoire : communauté de communes, chambres consulaires, banque des Territoires, services de l'états, porteurs de projets publics/privés...

En 2023, l'achèvement de la phase d'élaboration de la stratégie, accompagnée des plans d'actions, permettra de transformer la convention d'adhésion au programme en convention-cadre valant ORT, opération de revitalisation du territoire et avec elle, la mise en œuvre des projets inscrits.

Interventions du programme en 2022 :

- ✓ Rencontre régionale des PVD à Montbard,
- ✓ Colloque PVD sur le thème du commerce à Vesoul,
- ✓ Colloque sur le thème des friches à Vesoul,
- ✓ Comités de pilotage du programme,
- ✓ Rédaction des pièces administrative/fiches-actions des communes,
- ✓ Rencontres avec les porteurs de projet.

◆ **D'autres missions et animations seront poursuivies ou initiées :**

- ✓ L'élaboration du contrat de relance et de transition écologique en lien avec les EPCI et les partenaires,
- ✓ Le suivi du dispositif « petites villes de demain »,
- ✓ La candidature du Pays à des appels à projets,
- ✓ Le suivi des schémas nationaux, régionaux et départementaux... pouvant faire évoluer les missions du Pays,
- ✓ L'animation du conseil de développement,
- ✓ Le suivi et/ou la mise en œuvre d'études thématiques...
- ✓ ...

◆ **Le pôle ADS**

Le service ADS fonctionne depuis cinq ans :

- ✓ Année 2015/2016 : 131 actes déposés par 14 communes,
- ✓ Année 2016/2017 : 145 actes déposés par 17 communes,
- ✓ Année 2017/2018 : 231 actes déposés,
- ✓ Année 2018/2019 : 189 actes déposés,
- ✓ Année 2019/2020 : 143 actes déposés,
- ✓ Année 2020/2021 : 235 actes déposés,
- ✓ Année 2021/2022 : 245 actes déposés,

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, le montant des dépenses à facturer par le Pays sur l'année s'élève à 39 705 €.

Il est rappelé que lors de la séance du comité syndical du 24 octobre 2017, les membres convenaient qu'une partie d'autofinancement du Pays soit affectée sur la mission ADS, afin de maintenir un coût unitaire d'acte raisonnable.

En 2022, au vu du nombre d'actes déposés et des moyens humains dédiés à l'instruction des autorisations d'urbanisme, le coût est supporté intégralement via la facturation aux communes adhérentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, 115 actes ont été déposés.

### **3.- Les perspectives budgétaires**

◆ **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées :

- aux charges courantes de la structure,
- aux dépenses de personnel,
- à la réalisation des missions du Pays : animation, études, prestations...

Comme cela a été présenté ci-dessus, le financement prévisionnel des postes du Pays est estimé à 60% pour l'année 2023 avec un effectif de 8 ETP.

Si le Pays souhaite entreprendre et poursuivre les missions énoncées, il doit au moins maintenir ses effectifs tout en veillant à maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Les recettes ont été estimées sur la base des partenariats financiers énumérés plus haut, qui évoluent d'une année à l'autre selon la nature des projets réalisés et les subventions obtenues. La recherche de subventions reste un enjeu majeur de la stratégie financière du Pays.

En matière de temps de travail, les dispositions applicables au personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône figurent dans le protocole d'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail approuvé par le comité syndical en date du 23 avril 2012.

En matière d'avantage en nature, le personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône bénéficie, d'une participation financière individuelle mensuelle de 15 €, au titre de la garantie prévoyance maintien de salaire labélisée et de 15 € au titre de la mutuelle santé.

En matière d'action sociale, le Pays est adhérent au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La cotisation annuelle à la charge du Pays pour 2023 s'élève à 1 696 € et le montant des prestations dont les agents ont pu bénéficier tout au long de l'année 2022 est de 2 836 €.

### ◆ **Investissement**

Les crédits inscrits en section d'investissement sont principalement dédiés à la réalisation des études SCoT.

Le coût prévisionnel était estimé à 274 590 € HT, financés à hauteur de 198 630 € : appel à projet SCoT ruraux, CCI de Haute-Saône, Région de Franche-Comté, Europe et ADEME, ainsi que l'ARS, soit 72% de la dépense HT.

Le reste à charge du Pays est de l'ordre de 123 890 € TTC, 38% du coût total TTC des études.

Pour mémoire, le poste d'ingénierie dédié au SCoT sur la période 2013/2023 représente un coût s'élevant à 445 050 €, financé à hauteur de 193 950 €, soit près de 44%.

Chaque année des crédits sont inscrits en vue du renouvellement du matériel informatique et du mobilier.

## **5.- Le choix des orientations budgétaires 2023**

Au regard des éléments d'ordres budgétaires et financiers énoncés tout au long de ce débat et conformément aux discussions des membres du bureau, il est proposé pour l'année 2023 de :

- **Maintenir le montant de la cotisation du Pays à 3,40 €** par habitant,
- **D'affecter les fonds propres** du Pays à l'équilibre de son budget.